

18 mai 2006 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Déclaration de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur les actions en faveur des personnes handicapées, notamment la loi consacrée à l'accessibilité, à Paris le 18 mai 2006.

Monsieur le Ministre,

Messieurs les Présidents de la SNCF et de Réseau ferré de France,

Mesdames et Messieurs les représentants des grandes associations concernées, qui me permettront de faire une petite exception, en le citant, pour le Président AUBERGER, en raison des superbes résultats qu'il a apportés à la France, aux derniers Jeux paralympiques de Turin, et dont nous lui sommes tous très reconnaissants,

Mesdames, Messieurs,

Mes chers amis,

Je suis heureux d'être parmi vous aujourd'hui pour donner, en quelque sorte, le coup d'envoi à une initiative exemplaire, que vous avez appelée, Messieurs les Présidents, "gare laboratoire de l'accessibilité". Il s'agit d'un ensemble d'actions engagées par la SNCF et par Réseau ferré de France en faveur des personnes handicapées.

Voici trois ans, j'ai placé l'aide aux personnes handicapées, aux côtés de la sécurité routière et de la lutte contre le cancer, au coeur de nos préoccupations. Dans ces trois domaines, il fallait rattraper notre retard. Il fallait une mobilisation sans faille et surtout dans la durée. Il fallait que les comportements évoluent et que les regards changent. Il fallait que la société se transforme et s'adapte.

Bien sûr, il y a encore énormément à faire, mais les choses commencent à bouger. Avec la prestation de compensation, nous avons doublé les financements que les départements consacraient à l'allocation compensatrice pour tierce personne. Ainsi, les personnes handicapées pourront mieux faire face à toutes les dépenses occasionnées par le handicap.

Nous avons aussi franchi des étapes décisives pour répondre à l'immense injustice de l'insuffisante scolarisation des jeunes enfants handicapés. Depuis 2002, le nombre d'élèves scolarisés a progressé de 40 % dans le premier degré et de 70 % dans le second degré. Et nous rattrapons enfin notre retard pour les places en établissement. Entre 2003 et 2007, le rythme de création de places aura doublé pour les enfants, et triplé pour les adultes.

Mais au coeur de l'amélioration de la situation des personnes handicapées, il y a, bien sûr, la question essentielle, s'il en est, de l'accessibilité au sens le plus général du terme, accessibilité qui est la clé de voûte de l'intégration. Car nos villes demeurent, nous le savons, hérissées d'obstacles qui font de l'accès à l'école, à l'entreprise, à la culture et aux loisirs un véritable parcours du combattant. Les personnes handicapées ont raison de s'indigner de cette situation et de ne pas l'accepter. Elles souffrent de devoir programmer leurs moindres déplacements. De devoir rappeler leur handicap, le décrire, devoir demander de l'aide. D'être confrontées à l'égoïsme, et, disons le mot, souvent, à l'indifférence.

C'est pourquoi j'ai voulu que la loi consacrée à l'accessibilité soit un principe fondamental pour nos villes, qu'il s'agisse de l'urbanisme, de la voirie, des équipements publics ou des transports. L'accessibilité, je l'ai voulue pour tous les types de handicaps: les handicaps moteurs et le handicap mental, bien sûr, mais aussi les handicaps sensoriels, cognitifs et psychiques. J'ai aussi demandé que toutes les dimensions de l'accessibilité soient prises en compte: pouvoir accéder.

demander que toutes les dimensions de l'accessibilité soient prises en compte : pouvoir accéder, pouvoir circuler, pouvoir recevoir toutes les informations utiles.

Cette accessibilité généralisée est au coeur de la démarche de la SNCF et de Réseau ferré de France, à laquelle il faut que les régions s'associent pleinement.

Tout, bien sûr, ne se fera pas en un jour. Mais la loi a prévu des calendriers, des méthodes, des sanctions. Pour les réseaux de transports collectifs, la programmation des réalisations devra être, comme le rappelait d'ailleurs le Président, prévue, dès 2008, dans un schéma directeur d'accessibilité. Toute la chaîne du déplacement devra être accessible dans un délai de dix ans. C'est dans cet esprit que la SNCF et Réseau ferré de France nous ont présenté aujourd'hui les principes qui guideront la préparation de leur schéma directeur. Et je les en remercie.

Compte tenu de l'ampleur des investissements à réaliser, ce délai de dix ans peut paraître, Messieurs les Présidents, court pour les gestionnaires concernés. Mais il est très, très long pour toutes les personnes handicapées. Très, très long. Il faut accélérer l'effort dans ces années et le faire dès maintenant. Tout ce qui peut être fait sans attendre, doit l'être en priorité.

Je me félicite, Messieurs les Présidents, des engagements que vous avez pris. Au-delà des matériels neufs, une soixantaine de grandes gares et un tiers des rames Corail seront ainsi accessibles d'ici trois ans. Les gares du TGV Est seront, bien sûr, accessibles. Et je fais confiance au partenariat que vous conduirez avec les régions pour améliorer de façon très significative et à bref délai l'accessibilité des gares régionales. Je fais confiance aussi, et je sais qu'ils le méritent, aux cheminots, à tous les cheminots, dont je sais qu'ils s'attachent depuis toujours dans leur travail à répondre, chaque jour, aux attentes et aux besoins des plus vulnérables. Et s'ils n'en avaient pas ou ils n'en ont pas toujours les moyens matériels, je tiens à leur rendre hommage, à leur dire mon estime et ma reconnaissance, et à me réjouir que, au fil des ans, leur situation pour aider les plus démunis d'entre nous, soit facilitée.

Si j'ai voulu saluer, aujourd'hui, l'initiative de la Gare laboratoire de l'accessibilité, c'est qu'elle me paraît exemplaire d'une bonne application de la loi du 11 février 2005 comme de l'esprit qui l'anime.

La loi a, en effet, posé le principe de la pleine participation des personnes handicapées et des associations qui les représentent aux décisions qui les concernent. C'est ce principe que vous mettez en oeuvre en demandant aux personnes handicapées de choisir, elles-mêmes, les solutions d'accessibilité qui leur conviennent réellement. Il s'agit là d'une démarche citoyenne exemplaire.

Vous avez également décidé d'interroger les voyageurs valides et d'impliquer tout le personnel de la SNCF dans cet effort. C'est une bonne décision. Le handicap, en réalité, nous concerne tous. Plus d'accessibilité pour les personnes handicapées, c'est plus de confort, plus de sécurité, plus d'innovation et un meilleur service pour tous, une meilleure société. Je pense notamment aux personnes ayant du mal à se déplacer, aux parents de jeunes enfants, aux personnes âgées.

Mesdames, Messieurs,

Sachons écouter les personnes handicapées. Sachons leur donner leur place, toute leur place, celle qui leur revient comme à tout citoyen. Sachons vaincre l'ignorance, la peur. Sachons vaincre tous les égoïsmes qui doivent être dénoncés, combattus car ils sont inacceptables. En acceptant le handicap comme une réalité de la vie, notre société gagnera, sans aucun doute, un supplément d'âme. Elle deviendra plus accueillante, plus juste, plus humaine. Pour cela, je souhaite la mobilisation de toutes les Françaises et de tous les Français. Votre initiative, Messieurs les Présidents, y participe pleinement.

Et je vous remercie chaleureusement.